
Label Vie au Travail

Nadine Maudinas



OBJECTIFS DE L'EXPOSE

Comprendre ce que sont les RPS

Savoir comment les repérer

Afin de les prévenir efficacement

PLAN DE L'EXPOSE

Le travail, c'est la santé

Vous avez dit "risques psychosociaux" ?

Pour en finir avec les RPS

LE TRAVAIL, C'EST LA SANTE

Label Vie au Travail - Rencontres CDG 37 - 25 juin 2013



DEFINITION DE L'OMS

En 1946, le préambule à la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé stipule que la santé :

→ Est un état complet de bien-être physique, mental et social

→ Et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

L'EXCEPTION FRANCAISE

Au fil des siècles et de façon paradoxale, le travail réservé jadis aux esclaves est devenu l'instrument de la libération de l'être humain, en lui donnant notamment un statut social.

Une étude de février 2008, intitulée "Place et sens du travail en Europe", montre qu'en France les salariés entretiennent une relation particulière à l'égard du travail. Plus que leurs voisins, ils déclarent que le travail est "très important dans leur vie".

Pour les auteurs, cette singularité semble avoir un lien avec la force des attentes portées sur le travail. En effet, les Français voient dans le travail les moyens de se réaliser, de développer des capacités, de s'intégrer dans la société, d'obtenir une reconnaissance sociale, une identité individuelle et collective.

LE POINT DE VUE DE L'ANACT

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail souligne que la santé au travail se joue lors de la conception du travail et de son organisation.

De plus, la santé n'est pas seulement le fruit d'une dynamique individuelle, précise l'ANACT. Elle se construit également dans une relation aux autres : par la reconnaissance, par la possibilité d'échanges et de coopération, par le soutien des collègues et de la hiérarchie.

Bref, si le travail est producteur de biens et de services, il produit aussi de la santé pour celles et ceux qui le réalisent. Travail et santé sont donc des ressources mutuelles, conclut l'ANACT.

VOUS AVEZ DIT RISQUES PSYCHOSOCIAUX ?

AVERTISSEMENT

Les risques psychosociaux ne sont définis ni juridiquement ni statistiquement aujourd'hui en France. De même, il n'existe pas au sein de la communauté scientifique de définition unanimement reconnue.

Celle que je vais vous présenter émane d'un collège d'experts, réuni en 2008 à la demande du Ministre du travail, pour mettre en place un suivi statistique des RPS. Ce collège était présidé par le sociologue Michel Gollac.

DE LA NOTION DE "RISQUE"

Qui dit "risque" dit nécessairement "danger", mais qui dit danger ne dit pas forcément "accident".

Du danger à l'accident, il n'y a qu'un pas... que la prévention nous aide à NE PAS franchir.

A LA NOTION DE "PSYCHOSOCIAL"

Ce qui fait qu'un risque pour la santé au travail est psychosocial, ce n'est pas sa manifestation, mais son origine, préviennent les experts.

Les risques psychosociaux sont alors définis comme les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels.

Si les causes des risques sont psychosociales, leurs conséquences peuvent prendre la forme d'une maladie mentale, physique ou d'une exclusion sociale.

QU'ON SE LE DISE !

Les risques psychosociaux sont des risques professionnels liés à l'activité de travail et non des risques personnels liés à la supposée "fragilité" de l'individu, ou à la supposée "perversité" de son chef.

Pour la Direction générale du travail, aborder les RPS sous cet angle permet de circonscrire le champ d'action de l'employeur. Ainsi, il ne lui est pas demandé de pénétrer l'intégrité psychique de ses agents mais de s'interroger sur les conditions de travail qui peuvent générer ou favoriser l'apparition de RPS.

Enfin, dire que les risques psychosociaux sont des risques professionnels, signifie qu'ils doivent être intégrés aux autres risques - physiques, biologiques, chimiques - et traités comme eux, c'est-à-dire conformément aux principes généraux de prévention.

UN RISQUE PEUT EN CACHER UN AUTRE

Les risques psychosociaux englobent :

Le stress

Les violences

Le harcèlement moral et sexuel *

Les discriminations *

La souffrance éthique

Les conduites addictives

Les comportements suicidaires

* Harcèlements et discriminations sont des délits

DES ACCORDS CONCLUS

→ Santé et sécurité au travail

Le 20 novembre 2009, organisations syndicales, représentants des employeurs et de l'État signent un accord qui a pour ambition de développer une véritable culture de prévention des risques professionnels dans les trois versants de la Fonction publique.

→ Stress au travail

L'accord national interprofessionnel du 2 juillet 2008 transpose l'accord cadre européen du 8 octobre 2004. Cet accord reconnaît le rôle du contenu et de l'organisation du travail sur le stress.

→ Harcèlement et violence au travail

L'accord du 26 mars 2010, transposant l'accord cadre européen du 26 avril 2007, évoque le lien entre le stress et les situations de harcèlement et de violence.

POUR EN FINIR AVEC LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX



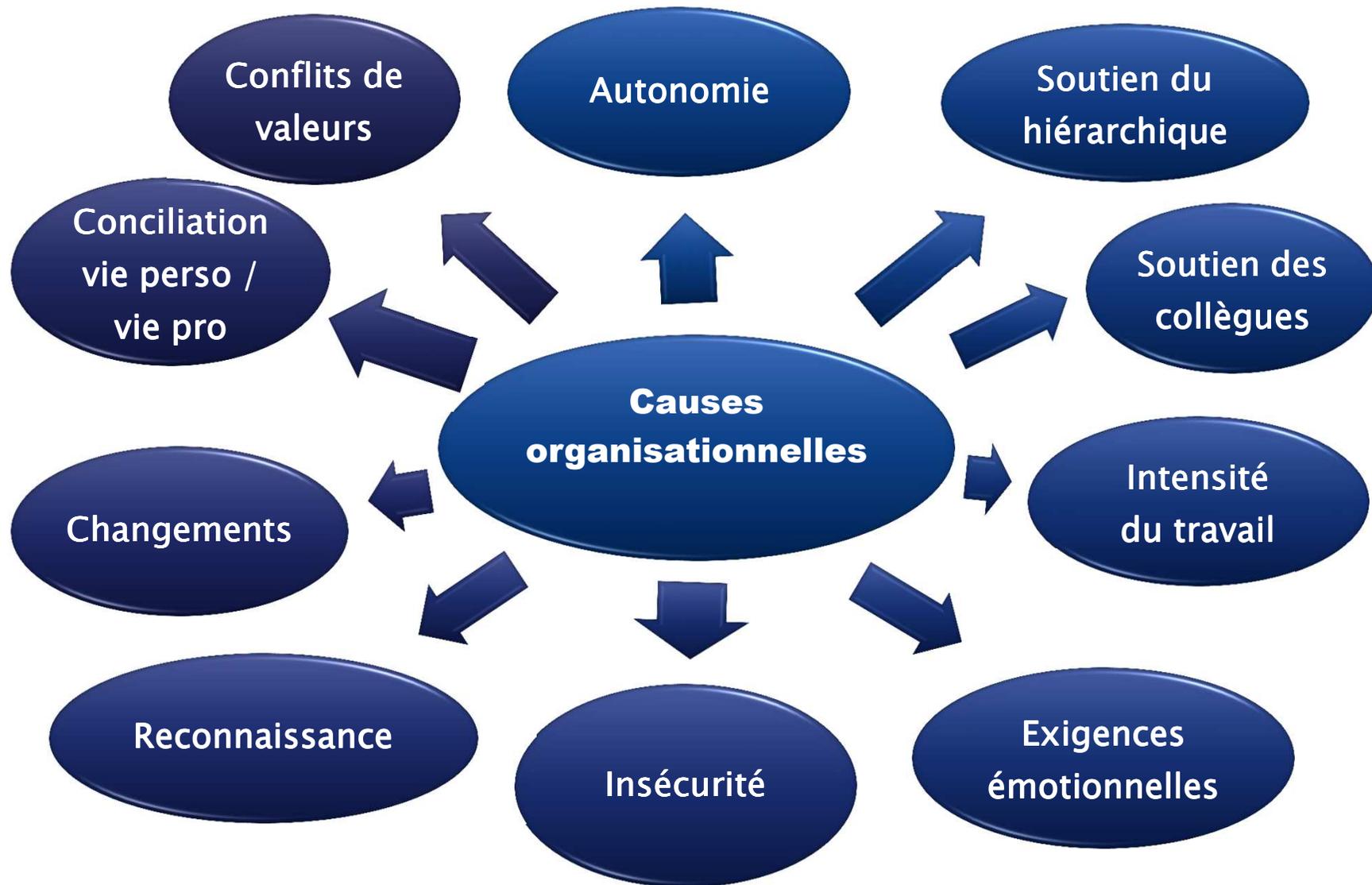
RPS ET FONCTION PUBLIQUE

Le projet d'accord-cadre communiqué en avril dernier porte sur un plan national d'action pour la prévention des RPS. Il s'appuie sur le rapport du collège d'expertise, remis le 11 avril 2011 au Ministre du travail.

Ce collège a retenu six dimensions de risques à caractère psychosocial :

- L'intensité du travail
- Les exigences émotionnelles
- Le manque d'autonomie
- La mauvaise qualité des rapports sociaux au travail
- Les conflits de valeurs
- L'insécurité de la situation de travail.

RISQUES A CARACTERE PSYCHOSOCIAL



ZOOM SUR LES DIMENSIONS

Dans la famille "intensité", on retrouve : l'existence d'objectifs irréalistes ou flous, les exigences de polyvalence, les instructions contradictoires, les interruptions intempestives d'activités...

Les exigences émotionnelles sont liées à la nécessité de maîtriser et de façonner ses propres émotions, lorsqu'on est en relation avec du public. Faire semblant d'être de bonne humeur, cacher ses émotions face à la souffrance, prendre sur soi malgré les incivilités... sont également exigeants, précisent les auteurs.

L'autonomie inclut non seulement les marges de manœuvre, mais aussi la participation aux décisions ainsi que l'utilisation et le développement des compétences. La notion d'autonomie comprend l'idée de se développer au travail et d'y prendre du plaisir.

ZOOM SUR LES DIMENSIONS

Les rappports sociaux concernent : les relations avec les collègues et la hiérarchie, mais aussi la rémunération, les perspectives de carrière, les procédures d'évaluation du travail...

Les conflits de valeurs renvoient à la notion de "souffrance éthique" ressentie par une personne à qui on demande d'agir en opposition avec ses valeurs professionnelles, sociales ou personnelles.

L'insécurité de la situation de travail comprend l'insécurité socio-économique et le risque de changement non maîtrisé de la tâche et des conditions de travail.

LE MOT DE LA "FAIM"

L'accord-cadre précise que la prévention des RPS nécessite une approche qui prenne en compte le travail réel s'appuyant sur le vécu des acteurs dans le cadre de l'organisation du travail dans les services concernés et prenant en considération les spécificités de chaque unité de travail.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces éléments dans le courant de la matinée...